

BAREME 2007 DE L'ISF

Revalorisation des tranches du barème de l'ISF

(Tranches relevées de 1.8 %)

Fraction de la valeur nette taxable du patrimoine en %	Taux applicables en %
N'excédant pas 760 000	0
Supérieure à 760 000 et inférieure ou égale à 1 220 000	0.55
Supérieure à 1 220 000 et inférieure ou égale à 2 420 000	0.75
Supérieure à 2 420 000 et inférieure ou égale à 3 800 000	1
Supérieure à 3 800 000 et inférieure ou égale à 7 270 000	1.3
Supérieure à 7 270 000 et inférieure ou égale à 15 810 000	1.65
Supérieure à 15 810 000	1.8